



Le contrôle parental comment protéger son enfant en ligne ?

Le contrôle parental est un dispositif qui permet de limiter l'usage des appareils numériques en fonction de l'âge, d'interdire et de limiter l'accès à certains contenus en ligne, sans remplacer le rôle primordial de l'encadrement, de surveillance et de l'éducation aux usages numériques.

Il permet de :

- **Créer différents types de profils** en fonction de l'âge de l'enfant
- **Interdire l'accès aux contenus** inappropriés, sensibles ou choquants
- **Limiter le temps de connexion**
- **Limiter l'accès à des jeux**
- **Consulter l'historique** de navigation

Comment faire selon les supports, équipements, sites et applications utilisés par votre enfant ?

<https://jeprotegemonenfant.gouv.fr/ecrans/vos-outils-ecran/>

 **Numéro 3018** : C'est un numéro national qui vous apporte conseil et assistance sur tous les sujets liés aux usages numériques des jeunes et leur danger potentiel.

 **Plus d'infos** : <https://jeprotegemonenfant.gouv.fr/>

<https://e-enfance.org/informer/controle-parental/>

<https://www.cnil.fr/fr/recommandation-5-promouvoir-des-outils-de-controle-parental-respectueux-de-la-vie-privée-et-de>



Sources : <https://jeprotegemonenfant.gouv.fr/> , cnil.fr et <https://e-enfance.org/>

**Le mois prochain on parlera de
"Cyberharcèlement"**